

Bonjour,

Il a été annoncé hier par le Premier Ministre et le ministre de l'Education Nationale que la reprise scolaire ne serait pas complète puisque la capacité maximum autorisée par classe sera de 15 élèves. La reprise sera partielle et répartie sur les jours de la semaine.

Nous rappelons que les mères et pères de jeunes enfants sont les salariés qui ont été les plus sollicités lors du confinement en devant assumer : le maintien d'activité, surveiller leur(s) enfant(s), le rôle des enseignants.

Avec l'obligation de revenir sur site, les salariés sans solution de garde d'enfant(s) seront dans l'obligation de poser des CP, ATT, ou des journées sans solde alors que le télétravail partiel serait possible. Ils l'ont démontré !

Avec des adaptations et des aménagements d'horaires, des solutions peuvent être envisagées pour chaque cas particulier.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre qu'une telle décision reste incomprise eu égard de la bienveillance qui jusque-là avait été mise en place.

Pour accompagner la reprise d'activité dans la cohérence de ce qui a été fait et dans le respect du salarié, la CFTC vous demande :

- Le maintien du télétravail pour chaque salarié sans accueil scolaire ou périscolaire, ou, à défaut, la mise en place « d'arrêt garde d'enfant(s) » indemnisé comme du chômage partiel (70% du salaire brut). Pour rappel ce dispositif peut être demandé par tous les employeurs.
- Le maintien du télétravail pour chaque salarié sans licence Softphone. L'activité d'assurances ne se limite pas qu'à la téléphonie, une grande partie de cette activité concerne du back-office.
- Pour les salariés ayant des difficultés à accomplir leur horaire théorique (sur site ou en télétravail) nous demandons la continuité du mode dégradé. Une formule de ce mode pourrait être l'ouverture du compteur débit crédit jusqu'à - 20h afin de régulariser ultérieurement.
- Plus de souplesse sur les « espaces cuisines » et réfrigérateurs mis à disposition sur certaines unités de travail afin de faciliter la conservation des repas pris sur site.

Ces mesures apaiseront vos collaborateurs et leur permettront de s'organiser dans leur vie privée tout en conciliant la vie professionnelle que chacun souhaite voir revenir à la normale le plus rapidement possible.

Les collaborateurs sauront, sans nul doute, remercier COVEA en maintenant leur engagement professionnel dans la reprise de l'activité qui s'impose.

En gardant l'espoir d'être entendu,

Un excellent week-end

Christophe YOU
Délégué Syndical Central CFTC COVEA